

Partenaires privés et publics pour accompagner les TPE

Dernière modification : 06.04.2022

Tags

#tpe #privé #public #démarchesadministratives

Résumé

Votre entreprise a besoin d'être aidée dans ses projets ou pour surmonter une difficulté ? Ce tutoriel rassemble de nombreux partenaires publics et privés chargés d'accompagner les TPE.

Difficulté

Facile

Prérequis

Aucun prérequis spécifique.

Les chambres consulaires

Les chambres consulaires assistent ses ressortissants en toute confidentialité. Les entreprises peuvent être mises directement en contact avec un conseiller qui leur proposera un dispositif d'aide et d'accompagnement. En fonction de la nature des difficultés rencontrées et de leur ampleur, il pourra leur apporter de simples orientations et conseils ou faire accompagner le chef d'entreprise par des experts et partenaires spécialisés. Les conseillers des chambres consulaires ne reçoivent que sur rendez-vous.

Retrouvez toutes les CCI à cette [adresse](#). Retrouvez toutes les CMA à cette [adresse](#).

Retrouvez toutes les chambres d'agriculture à cette [adresse](#).

Le correspondant TPE de la Banque de France

Le correspondant TPE accompagne les entreprises pour leur faire connaître les dispositifs qui leur seront utiles et pour identifier les solutions de financement adaptées à leur situation.

Retrouvez par [départements](#) les correspondants TPE Banque de France.

Guichet unique service public

France Services

Faire ses formalités administratives n'est pas toujours évident dans certains territoires, notamment les zones rurales ou les quartiers prioritaires. Avec **les espaces France Services, l'accès aux services publics est simplifié.**

Les espaces France Services sont ouverts au moins 24 heures par semaine, sur cinq jours. Les plages horaires sont notamment compatibles avec les horaires de travail.

Dans un espace France Services, vous pouvez systématiquement effectuer vos formalités auprès de :

- [la Caisse d'allocations familiales \(CAF\)](#) ;
- [la Caisse nationale d'assurance maladie](#) ;
- [Pôle emploi](#) ;
- [La Poste](#) ;
- [la direction générale des Finances publiques \(DGFiP\)](#) ;
- [le ministère de l'Intérieur](#) ;
- [le ministère de la Justice](#) ;
- [la Caisse nationale d'assurance vieillesse \(CNAV\)](#) ;



- [la Mutualité sociale agricole \(MSA\)](#).

En plus de ces services obligatoires, certains points proposent des services complémentaires : formalités relevant des collectivités territoriales, bornes SNCF, banque...

[Consultez la carte France Services](#)

Les [Maisons de services au public \(MSAP\)](#) peuvent proposer une offre de services hétérogènes. Si vous n'avez pas de points France Services près de chez vous, la Maison des services au public la plus proche de chez vous pourra peut-être vous accompagner dans vos démarches.

[Consultez la carte des Maisons de services au public](#)

Guichet Entreprises

Le service en ligne [Guichet Entreprises](#) encourage la création d'entreprise en France en permettant au citoyen de réaliser ses démarches administratives autour de la création d'une activité (immatriculation, demandes d'autorisation, etc.). Il est le site des pouvoirs publics de la création d'entreprise, de la modification et de la cessation d'activité d'une entreprise. Ce service est géré par l'Institut national de la propriété industrielle.

Net entreprises

Le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) propose aux entreprises et à leurs mandataires, via le site [net-entreprises.fr](#), le moyen d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite et sécurisée.

CFE URSSAF

Le [CFE](#) (centre de formalité des entreprises) a pour mission de simplifier les démarches administratives au moment de la création, la modification ou la cessation de l'entreprise.

Une seule déclaration est effectuée pour l'ensemble des organismes concernés (Insee, organismes sociaux, Urssaf, centre des finances publiques...).

Le site [Auto-entrepreneur de l'Urssaf](#) rassemble l'information officielle sur le régime micro-entrepreneur, ou auto-entrepreneur et permet d'effectuer gratuitement toutes les démarches légales en ligne.

Le site [mesquestionsdentrepreneur.fr](#) est le [nouveau portail de la Banque de France](#) pour informer et accompagner les entrepreneurs dans leur projet

Pôle emploi

[Pôle emploi](#) a la capacité de mettre directement en relation un très grand



nombre de candidats et d'entreprises via son réseau d'agences, mais aussi grâce à son site internet offrant aux entreprises une large diffusion et des services digitaux facilement mobilisables en toute autonomie.

Service Public

[Service-public.fr](#) a pour mission d'informer l'utilisateur et de l'orienter vers les services qui lui permettent de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches administratives (fiches et guides pratiques, formulaires en ligne).

Bpifrance

[Bpifrance](#) accompagne financièrement les entreprises à chaque étape-clé de leur développement par le biais de crédits, garanties et/ou apports de fonds propres. Elle intervient auprès d'entreprises traditionnellement peu accompagnées par les autres acteurs financiers et soutient plus particulièrement les projets de dimension stratégique pour l'économie nationale et/ou porteurs d'innovation.

DREETS

Sont créées à compter du 1er avril 2021 [les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(Dreets\)](#) regroupant les missions actuellement exercées au niveau régional par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale.

Les clés de la banque

Cette [structure](#) apporte des informations pratiques utiles dans les relations des entreprises avec leurs banques : présenter une demande de financement, gérer ses comptes, répondre à un besoin de trésorerie.

Les aides aux entreprises

Aides-entreprises.fr

Cette [base de données](#) de référence développée par CMA France offre une information complète et actualisée sur plus de 2000 aides financières aux entreprises à l'échelle locale, nationale ou européenne. Elle oriente le demandeur vers l'interlocuteur de référence sur chaque dispositif visé.

Bpifrance Création publie la [base nationale des aides publiques aux entreprises](#).

L'[espace professionnel de Service public](#) offre, au travers de sa rubrique [aides financières publiques](#), un panorama des aides et allègements existants en faveur des entreprises.

Les-aides.fr

Cette base de données développée par CCI France est le site national de référence en matière d'information sur les aides et soutiens publics aux entreprises.

Les informations essentielles sont présentes dans les fiches aides :

- présentation de l'aide,
- conditions d'attribution, le montant de l'aide (qu'il s'agisse d'une subvention, d'un prêt, d'un allègement fiscal, etc.),
- critères à respecter mais également les démarches à suivre,
- contacts vers les réseaux d'accompagnement porteurs de l'aide.

Surmonter une difficulté financière

La médiation du crédit

La médiation du crédit s'adresse à toute entreprise en recherche de fonds propres ou confrontée à un refus de financement bancaire, d'assurance-crédit. La médiation s'effectue dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire.

L'entreprise est contactée sous 48h par la médiation départementale assurée par la Banque de France, qui recherche une solution avec les banques lorsque le dossier est éligible. La saisine du médiateur est confidentielle et gratuite et s'effectue en [ligne](#).

La médiation des entreprises

En cas de conflit dans l'exécution d'un contrat, de difficultés dans le cadre de la commande publique ou lorsqu'un client ne règle pas dans les délais impartis, tout acteur économique peut saisir la médiation des entreprises. Le dispositif, assuré par un réseau de 60 médiateurs, est gratuit, rapide et totalement confidentiel. La saisine s'effectue en [ligne](#).

La cellule de prévention du Tribunal de commerce

Tout dirigeant d'entreprise confronté à des difficultés de nature à compromettre la continuité de son exploitation peut solliciter un entretien auprès de la cellule



prévention. Elle est composée de plusieurs juges issus du monde de l'entreprise connaissant les différents moyens permettant de faire face à des difficultés. Ces entretiens sont confidentiels et gratuits.

Tous les chefs d'entreprises peuvent demander à être reçus par le Président du Tribunal de Commerce territorialement compétent en vue d'exposer les difficultés (économiques, financières, juridiques) qu'ils rencontrent.

La prise de ce rendez-vous, qu'il faut effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, est nécessaire pour initier les mesures préventives des difficultés.

Dès l'apparition de ces difficultés ou lorsque d'autres solutions telles que la [Médiation du Crédit](#) (pour les difficultés bancaires) n'ont pu aboutir, les dirigeants peuvent présenter directement une demande de mandat ad hoc ou de conciliation au Président du Tribunal de Commerce.

Le formulaire de saisine est téléchargeable directement sur le site infogreffe.fr.

Pour adresser la demande, il convient de transmettre cet imprimé, dûment rempli, à l'adresse suivante : prevention@tribunauxdecommerce.fr

Le Greffe du Tribunal de Commerce concerné prendra contact pour fixer un rendez-vous avec le Président ou son délégué.

Initiatives régionales

[Mon-entreprise.bzh](#) accompagne les chefs d'entreprise des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des services en leur donnant accès à des informations opérationnelles sur les principaux interlocuteurs et outils en Région Bretagne.

[Place des entreprises](#) est un service public de l'État ouvert dans toutes les régions françaises qui vise à mettre en relation les TPE & PME avec les bons experts publics et permet ainsi de mobiliser les accompagnements publics existants (aides financières, conseils, accompagnements...) de manière adaptée à chaque situation.

Pour aller plus loin...

[Aides publiques en faveur des entreprises - Ministère de l'Économie et des Finances](#)

[Les derniers textes de loi - Legifrance](#)

Licence

Ce tutoriel est mis à disposition sous les termes de la Licence Ouverte 2.0 (ou cc



by SA). Ce tutoriel a été produit dans le cadre du projet Clic&Connect. L'objectif est d'accompagner les petites structures économiques dans leurs besoins d'acquisition d'outils numériques et de leur permettre d'accéder aux dispositifs publics mis en place visant à maintenir, développer et pérenniser l'activité des TPE.

Tous les éléments reproduits dans les captures d'écran sont la propriété des sites desquels ils sont tirés.